

présent de rouvrir à *Florence* le Tribunal de la Nonciature.

La Régence a fait avec la Cour de *Madrid* une Convention pour fournir à l'Espagne une certaine quantité de froment & d'orge, dans le tems où la récolte des grains est abondante en *Toscane*, & où elle manque dans les Provinces d'*Espagne*. En conséquence de cette Convention on y a transporté de *Livourne*, dans l'espace de deux mois, la quantité de cent quarante mille sacs de ces deux espèces de grains.

Il paroît que c'est un bruit mal fondé que l'arrivée d'un renfort de troupes Impériales dans le Grand Duché, puisqu'on n'apperçoit nulle disposition à ce sujet, ni à *Trieste* ou ces troupes s'embarqueroient, ni dans la *Romagne* où elles débarqueroient.

GENES. Cette République voulant se mettre en état de conserver par ses troupes la supériorité dans l'Isle de *Corse*, le Chevalier Constantin Negrone est parti pour se rendre à la *Bastie*, où il doit faire la revûe de celles qui composent la Garnison de cette Capitale de la *Corse* & de celles qui sont dans les autres Places de la même Isle. Il a été résolu en même tems d'y envoyer, le plutôt qu'il sera possible, un renfort considérable, afin de rassurer les mécontents qui remuent sans cesse, dans les districts qu'ils occupent, & de pourvoir à la défense des Communautés qui se sont soumises à l'obéissance de la République; ce qui est précédé néanmoins de la publication qui a été faite en *Corse* d'une amnistie générale en faveur de tous ceux qui rentreroient dans l'obéissance. La République a cru devoir faire ce nouveau pas pour contribuer à ramener les mécontents à la soumission. Elle l'a fait cependant sans succès. La publication de cette amnistie  
ayant